

# Commune de Buthiers

Tél-fax : 03 81 56 89 65

adresse mail : mairie.buthiers70@orange.fr

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 Octobre 2015

=====  
Effectif légal du Conseil Municipal : onze

L'an deux mil quinze, le vingt sept octobre à vingt heures trente minutes, s'est réuni le Conseil Municipal.

Etaient présents :

M. DIDIER Guy, M. AURIERE André, M. GIRINAL Jean Marc, M. HUMBERT Nicolas, M. MAGNIN Didier, M. MILLET Hervé, M. PAGET Olivier. Mmes GAUTHEROT Annick, COSTILLE Brigitte, Mme GUENOT Lucienne

Absent excusé: M. LAMIDIEU Lionel.

M. GIRINAL Jean Marc a été élu secrétaire.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Guy DIDIER, maire.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 29 septembre 2015, n'ayant pas donné lieu à remarques, a été validé.

<b>Relevé des délibérations du Conseil</b>
--

### **1/ Dissolution du CCAS :**

Le Maire précise que l'article 79 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 rend facultatifs les centres communaux d'action sociale (CCAS) dans les communes de moins de 1 500 habitants. Dans ce cadre, le Maire propose, dans un souci de simplification administrative, de dissoudre le CCAS.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- de dissoudre le CCAS avec une date d'effet au 31 décembre 2015,
- de confier les missions du CCAS à la commune,
- d'affecter l'excédent du CCAS au budget communal sur une ligne dédiée aux dépenses sociales.

### **2/ Encaissement d'un chèque émis par Orange :**

Le Maire explique que, suite à un trop versé sur une facture de téléphone, consécutif à la résiliation de la ligne téléphonique de la salle Renaudot, il convient d'encaisser un chèque de remboursement de 45.14 € transmis par Orange.

Après en voir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal autorise le Maire à encaisser ce chèque sur le budget principal de la commune et plus généralement à signer tous les documents s'y rapportant.

### **3/ Encaissement d'un chèque émis par Pacifica :**

Le Maire explique que, suite à un accident de la circulation survenu le 1er avril 2015, le parapet du pont Route de Bonnay a été endommagé. Les travaux de réparation ont été effectués. Il convient d'encaisser un chèque de remboursement des sommes engagées par la commune pour ces travaux de 1 260 € transmis par la compagnie d'assurance du conducteur, Pacifica.

Après en voir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal autorise le Maire à encaisser ce chèque sur le budget principal de la commune et plus généralement à signer tous les documents s'y rapportant.

#### **4/ Taux de la taxe d'aménagement :**

Le taux de la taxe d'aménagement qui concerne les nouvelles surfaces construites ou les surfaces transformées en surfaces habitables est actuellement fixé à 3%. Le Conseil, sur proposition du maire, décide de maintenir ce taux pour l'année 2016.

#### **5/ Forêt :**

##### **- Résultat de la vente d'automne :**

Les lots correspondant aux parcelles 25, 7 et 36 ont tous été vendus. Le montant de la vente s'élève à 33 648€, montant sensiblement supérieur aux estimations.

##### **- Taxe d'affouage saison 2015 – 2016 :**

La liste des affouagistes a été arrêtée ; elle figure en annexe du présent compte-rendu ; elle est composée de 21 affouagistes. Le nombre de stères par affouagiste, établi à partir des estimations de l'ONF, s'élève à un peu plus de 28 (600 stères / 21 affouagistes). La part par affouagiste étant inférieure à 30, il n'y a pas lieu de mettre sur le marché une partie de ces bois.

Conformément à la délibération D02/26-09-2014 du 26 septembre 2014 fixant le mode de calcul de la taxe d'affouage,

vu le nombre d'affouagistes pour la saison 2015 - 2016 (21) et le volume de bois estimé par l'ONF, le Conseil municipal, après en voir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, de fixer la taxe individuelle d'affouage à 142.00 € (cent quarante-deux euros).

- La commission des bois propose de marquer les petits pieds des parcelles 7 et 36 **samedi 05 décembre – RDV à 08H30.**

#### **6/ Droit de préemption :**

Le Maire présente la déclaration d'aliéner déposée par Maître COMPAGNE André, notaire à Besançon, pour les parcelles cadastrées AB265, AB87, AB88 et AB80 appartenant à Madame DENIS Danièle et à Madame DENIS Claude.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas faire valoir le droit de préemption sur les biens ci-dessus.

#### **7/ Résiliation contrats Groupama Villassur II n°001 et 002, et contrat auto n°004 :**

Le Maire précise que les biens de la commune sont assurés par GROUPAMA par contrats de type VILLASSUR 2, ainsi que le tracteur tondeuse par un contrat auto. Il rappelle le montant de la cotisation annuelle correspondant à ces contrats.

Il présente des offres concurrentes avec des garanties similaires pour un montant de cotisations sensiblement inférieur. Il précise également que la résiliation des contrats VILLASSUR 2 de Groupama doit être demandée 2 mois avant la date d'échéance du 31 décembre 2015, soit avant le 31 octobre 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à résilier les contrats VILLASSUR 2 et le contrat auto de Groupama et à signer tous documents afférents à cette résiliation. Le choix du nouvel assureur sera fait lors de la prochaine réunion du Conseil.

<b>Autres points de l'ordre du jour n'ayant pas donné lieu à délibération</b>
---

#### **1/ Rappel de cotisation de la CNRACL de 6829.97€ :**

Le maire explique avoir reçu de la CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales) un rappel de cotisation concernant Madame Michelle BARDEY, secrétaire de mairie à Buthiers jusqu'en 2012. Ce rappel couvre les années 1995 à 2010. Le maire précise que ce montant représente

près de 10% du budget de fonctionnement de la commune, qu'il n'a évidemment pas pu être budgété pour 2015 et que cette situation est due à une négligence du bénéficiaire. Le maire précise également que suite à la baisse de la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat (-2200€ en 2015), des économies ont été réalisées tout au long de l'année pour compenser cette baisse, en renégociant par exemple les contrats d'assurance et de téléphonie ; l'équipe municipale a également effectué un certain nombre de travaux qui étaient jusque là externalisés et ce rappel de cotisation annihile tous ces efforts. Compte tenu de ces éléments, le Conseil décide, dans un premier temps, de ne pas donner suite à cette relance. Le maire informera le Président de la CNRACL de cette décision en mettant en avant les arguments ci-dessus.

## **2/ Changement de matériel informatique au secrétariat de mairie :**

Toutes les opérations comptables seront dématérialisées en 2016. L'ordinateur actuellement en service au secrétariat ne permettra pas de traiter ces opérations. Il faut donc prévoir son remplacement. Plusieurs devis ont été demandés. Il reste à faire préciser certains points par les fournisseurs. Le choix du fournisseur sera fait lors de la prochaine réunion du Conseil.

## **3/ Point sur les travaux :**

- Les travaux d'extension du réseau de distribution d'électricité et d'enfouissement d'un tronçon de la ligne, Grande rue, validés lors de la réunion du Conseil du 29 septembre 2015 sont en cours et dureront environ un mois. Hormis la partie « éclairage public », ces travaux sont financés par le Syndicat Départemental d'Electricité et le bénéficiaire.
- Les travaux de prolongement de l'ouvrage situé rue de Breuches Bois pour permettre la mise en 2X2 voies de la RN57, débuteront le 09 novembre. **La rue de Breuches bois sera interdite à la circulation pendant toute la durée des travaux évaluée à 5 mois.** Des camions de terre et de matériaux seront amenés à circuler rue de Breuches Bois, à partir du chantier pour rejoindre le haut de la rue des Vignes.

## **4/ Elaboration du planning des permanences pour les élections régionales des 6 et 13 décembre 2015 :** (planning transmis aux intéressés).

## **5/Calendrier des actions de fin d'année :**

- Repas pour les personnes de 70 ans et plus :  
Cette année, le Conseil propose d'organiser un repas et un après-midi festif avec la commune de Voray sur l'Ognon **le 19 décembre** ; Cette manifestation se déroulera à Voray. Une invitation sera adressée aux habitants concernés d'ici une semaine.
- La cérémonie des vœux est fixée au **samedi 09 janvier** après-midi dans la salle de l'ancienne école,
- Le sapin de Noël sera installé à l'endroit habituel, **samedi 28 novembre**, le matin (RDV à 08H30) et décoré l'après-midi (RDV à 13H30).
- Après-midi « galette » : mardi 12 janvier, à confirmer.

## **6/ Questions diverses :**

Lors du Conseil d'école de Perrouse du 11 octobre, a été évoquée l'organisation d'une sortie scolaire d'une semaine en 2016. Le coût du séjour avoisine 300€ par élève. Le Conseil décide de verser une participation de 20€ par élève de la commune.

- Des branches se sont amassées sous le pont qui franchit la Buthiers à Breuches Bois, entre la voute du pont et la conduite d'eau. Cet amoncellement de branches présente un risque pour la conduite d'eau en cas de fortes crues. Monsieur Nicolas HUMBERT se propose d'aller enlever ces branches.
- Comme chaque année, à la même période, il est nécessaire de couper les roseaux à la station d'épuration. C'est un travail d'environ 2 heures à une dizaine de personnes (munies si possible d'une débroussailleuse). Toutes les bonnes volontés (avec ou sans débroussailleuse), membres du

Conseil ou pas, sont les bienvenues. Il faut savoir que ce travail fait par nos propres moyens permet à la commune d'économiser plusieurs centaines d'euros. **RDV à la station d'épuration samedi 14 novembre à 08H30.**

- Tri des déchets au cimetière :  
2 bacs sont installés, l'un pour les déchets verts, l'autre pour tous les autres déchets. Ces séparations ne sont pas vraiment respectées. Ceci implique un long travail de tri, pas très agréable, effectué par l'employé municipal, avant transport à la déchetterie. Des affiches précisant la nature des déchets à mettre dans chaque bac seront apposées à côté des bacs. Merci à chacun de respecter ces consignes simples, ce qui fera gagner du temps qui pourra être utilisé à des tâches plus intéressantes pour la collectivité

**Le prochain Conseil Municipal se réunira mardi 24 novembre à 20H00.**